

# Énoncé de principes pour des décisions éclairées au Canada

## Le Projet pour l'intégrité scientifique

La population canadienne est de plus en plus préoccupée de voir ses instances gouvernementales prendre des décisions politiques sans considérer les informations les plus pertinentes, les plus précises et les plus à jour<sup>1</sup>. Selon une approche inclusive, constructive et non partisane, le Projet pour l'intégrité scientifique cherche à améliorer l'usage des connaissances dans les processus décisionnels à tous les paliers de gouvernement au pays. Ce projet de deux ans mobilise près de 75 personnes influentes provenant de divers horizons et reconnues dans les milieux de la théorie ou de la pratique. Le Projet a organisé un forum national en février 2015 afin de discuter des principes de production et d'usage des connaissances dans la prise de décision au Canada. Cet énoncé de principes constitue le résultat de cet exercice.

## Bien-fondé de la prise de décision basée sur les connaissances

Les politiques publiques solides qui s'appuient sur des données et des analyses assurent aux Canadiens et Canadiennes de meilleurs résultats, accroissent l'imputabilité et la transparence des gouvernements et améliorent notre démocratie. La population canadienne s'attend à ce que ses représentantes et représentants recherchent, examinent et utilisent des données rigoureuses provenant de sources multiples afin d'éclairer la prise de décision. Les connaissances existent sous différentes formes :

- **La science** au sens large, incluant les connaissances découlant des expérimentations, des observations systématiques, de la collecte et de l'analyse des données statistiques, des théories et de la modélisation, et provenant d'un large éventail de disciplines, allant des sciences physiques et biologiques, aux sciences sociales, médicales et à l'ingénierie;
- **Les savoirs traditionnels**, soit les connaissances qui résultent de l'activité intellectuelle exercée dans un contexte traditionnel et qui se sont adaptées, à travers le temps, aux situations modernes. Ils comprennent les méthodes, les savoir-faire, les pratiques et les savoirs contenus dans des systèmes de connaissances codifiés transmis entre générations<sup>2</sup>.

## Principes à suivre pour des décisions basées sur les connaissances

Nous appelons tous les Canadiens et Canadiennes, individuellement et collectivement, à adopter les principes suivants pour des décisions basées sur les connaissances. Ces principes sont à la fois ambitieux et atteignables. Les occasions d'appliquer ces principes sont nombreuses dans les diverses instances gouvernementales canadiennes. Plusieurs pays ont adopté de tels principes avec un grand succès. Nous croyons que le Canada ressortira plus fort de la mise en œuvre rigoureuse de ces principes.

<b>1<sup>er</sup> principe</b> Les données les plus fiables – produites de manière intègre, selon des méthodes transparentes et rigoureuses <sup>3</sup> – doivent éclairer en tout temps les prises de décision au pays.	<b>2<sup>e</sup> principe</b> Les informations doivent être librement échangées entre les scientifiques, les détenteurs et détentrices de savoirs traditionnels, les décideurs et décideuses publics et la population <sup>4</sup> .
<b>3<sup>e</sup> principe</b> Les résultats de recherche doivent être préservés, protégés, interprétés et partagés d'une manière aisément compréhensible et accessible.	<b>4<sup>e</sup> principe</b> Les processus de prise de décision et la manière dont les connaissances ont été utilisées dans ceux-ci doivent être transparents et régulièrement évalués.

1. Voir, par exemple, Institut professionnel de la fonction publique du Canada (2013) [www.pipsc.ca/portal/page/portal/website/issues/science/bigchill](http://www.pipsc.ca/portal/page/portal/website/issues/science/bigchill); Coalition Voies-Voix (2015) [http://voices-voix.ca/sites/voices-voix.ca/files/synthese\\_democratiedemantelee.pdf](http://voices-voix.ca/sites/voices-voix.ca/files/synthese_democratiedemantelee.pdf).
2. Il existe plusieurs définitions des savoirs traditionnels, nous utilisons une version adaptée de celle de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.
3. Par « intégrité » dans l'usage de la science et des savoirs traditionnels, nous entendons que les politiques publiques soient élaborées de manière transparente en prenant en compte les connaissances accessibles les plus pertinentes. L'intégrité quant à l'usage des connaissances dans l'élaboration des politiques nécessite également l'intégrité dans la production de ces connaissances, c'est-à-dire, le respect des standards professionnels, éthiques et disciplinaires pour la production des savoirs scientifiques et le respect des standards culturels codifiés pour ce qui est de la production des savoirs traditionnels.
4. Exception faite des rares cas où existent des risques démontrés quant à la sécurité ou au respect de la vie privée. Pour un survol des principes de libre accès, voir (en anglais) « Concepts of Openness and Open Access » (UNESCO 2015 <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002322/232207E.pdf>).